

REGLEMENT INTERIEUR DES COTTAGES DU TREMBLE

LE GRAND TREMBLE, 36300 RUFFEC

Le bien immobilier qui vous est loué est aménagé pour répondre à vos besoins durant vos vacances. Vous y trouverez mobilier, literie, vaisselle, linge de lit et linge de toilette.

Dès votre entrée dans l'hébergement, vous pourrez [effectuer un état des lieux](#) et signaler tout défaut (propreté, dégradation du matériel...) dans les 24h.

Arrivée et départ de la location

Le jour de votre arrivée, la location sera disponible à partir de 16h. N'hésitez pas à nous contacter pour organiser la remise des clés et la visite des lieux. Si vous pensez arriver tard (après 21h), merci de nous prévenir à l'avance.

Le jour du départ, vous avez jusqu'à 10h pour rendre le logement.

Nombre de locataires et visiteurs extérieurs

Nous vous louons notre logement pour le nombre précis de vacanciers prévu dans le contrat de location. Si vous souhaitez accueillir des visiteurs durant votre séjour, merci de demander notre accord préalable.

Les invités non inclus dans la réservation ne sont pas autorisés à dormir sur place sans supplément tarifaire.

Le nombre total d'occupants dormant sur place ne doit pas dépasser 6 personnes .

Heures de calme et respect du voisinage

Nous vous remercions de limiter le bruit la nuit (entre 22h et 8h du matin) afin de ne pas perturber le voisinage.

Cette location saisonnière peut accueillir des enfants, les hôtes sont entièrement responsables de la sécurité de leurs enfants ainsi que de tout trouble causé au voisinage.

Fêtes et événements au sein de la location

Les fêtes, événements et grands rassemblements ne sont pas autorisés dans notre meublé de tourisme.

Les tournages commerciaux et autres usages professionnels sont strictement interdits dans la propriété.

Utilisation des lieux et respect du matériel

Durant toute la durée du séjour, le locataire devra respecter les lieux. Il fera bon usage du matériel et entretiendra le logement pour le rendre en parfait état général à son départ.

Vous n'êtes pas autorisés à déplacer les meubles.

Le mot de passe wifi vous assurant une [connexion internet](#) est une information confidentielle. Veuillez ne pas le communiquer à des personnes extérieures au groupe de voyageurs.

En cas d'accident ou de casse, il est de votre responsabilité d'informer les propriétaires avant votre départ.

Consignes générales de sécurité

En tant qu'hôtes, nous ne pourrions être tenus responsables de vol, perte ou détérioration de l'hébergement si la location n'est pas correctement fermée (fenêtres + porte d'entrée verrouillée).

De même, en votre absence ne laissez pas d'appareils électroménagers ou électriques allumés. Le cottage est équipé de détecteurs de fumée ainsi que d'un extincteur dans le placard à gauche des WC.

Veillez à ne pas laisser de jeunes enfants sans surveillance dans la location.

Logement non-fumeur

Notre cottage est un espace non-fumeur. Il est donc strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du logement.

Un cendrier est disponible à l'extérieur de la propriété. Veuillez ne pas laisser de mégots dans le jardin ou sur la terrasse.

Animaux de compagnie

Les petits animaux sont admis au sein de notre location. Néanmoins, quelques règles doivent être respectées afin de garantir la propreté et la sérénité des lieux :

- Un seul animal peut être accueilli par cottage.
- Ne pas faire monter l'animal sur le canapé ou les lits
- Le vacancier se porte garant du nettoyage des traces de son animal
- La promenade de l'animal dans la résidence doit impérativement se faire en laisse
- Nos amis les animaux sont les bienvenus, pourvu qu'ils n'occasionnent pas de nuisances sonores
- Ne pas laisser l'animal seul à la location, sans surveillance.

Gestion des ordures ménagères

Une poubelle de tri sélectif est disponible dans la cuisine pour vous permettre de trier vos déchets quotidiens. Pour sortir vos poubelles, le bac de ramassage se trouve en bord de route (la clef est sur le trousseau).

Espaces extérieurs

Le barbecue disponible sur la terrasse devra impérativement être utilisé à l'extérieur de la zone couverte, merci de l'utiliser en respectant les mesures de sécurité et en prenant garde à la météo (risque d'incendie).

Vous devez prévoir le charbon de bois.

Comme pour les autres équipements, le barbecue doit être nettoyé après usage.

Numéros d'urgence

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter au numéro suivant :

Sylvie : 06.82.12.80.37

Philippe : 06.82.41.58.75

Pour toute autre urgence, voici les numéros indispensables :

SAMU	Sapeurs-Pompiers	Police secours	Centre d'appel d'urgence européen	Numéro d'urgence personnes sourdes et malentendantes
15	18	17	112	114

Sanction en cas de violation du règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur par le locataire, les propriétaires se réservent le droit d'appliquer des sanctions adaptées :

- Résiliation du contrat de location avec perte du dépôt de garantie. Vous devrez quitter les lieux avant la date de départ conclue suite à l'interruption du séjour.
- En cas de dégradations ou de casse, les objets devront être remplacés à l'identique ou remboursés au propriétaire grâce au montant de la caution. Le locataire peut faire jouer son assurance habitation grâce à l'extension villégiature en cas de dégâts majeurs constatés à l'état des lieux de sortie.
- Si le nettoyage réalisé par les voyageurs ne correspond pas aux normes minimales d'hygiène, les heures de ménage et d'entretien supplémentaires leur seront facturées.